

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Marché n°2025-0908**

### **Maintenance et de fourniture des extincteurs du centre Inria de Saclay**

<b>Procédure</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Adaptée</b> <input type="checkbox"/> Formalisée
<b>Périmètre du marché</b>	<input type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Régional : Ile de France <input checked="" type="checkbox"/> <b>Centre de recherche</b>
<b>Nature de l'achat</b>	<input type="checkbox"/> Scientifique <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non scientifique</b>
<b>Code CPV</b>	50413200-5 Services de réparation et d'entretien d'installations d'extinction d'incendie.
<b>Code nomenclature Inria</b>	B423 - Maintenance des installations de sécurité, incendie et extincteurs



**Date limite de remise des offres**

**Jeudi 4 septembre 2025 à 12h00**

**Centre Inria de Saclay**

1 rue Honoré d'Estienne d'Orves Bâtiment Alan Turing

91120 Palaiseau - France

Tél. : +33 (0) 172 92 59 00

[www.inria.fr](http://www.inria.fr)

## Table des matières

<b>1. Identification du pouvoir adjudicateur</b>	3
<b>2. Objet et caractéristiques du marché</b>	3
2.1 Objet	3
2.2 Lieu d'exécution	3
2.3 Forme du marché public et allotissement	3
2.4 Durée du marché - date prévisionnelle de début des prestations	3
2.5 Prix du marché	3
2.6 Prestations similaires	3
<b>3. Conditions de la consultation</b>	3
3.1 Type de procédure	4
3.2 Variantes	4
3.3 Visite facultative des locaux	4
3.4 Délais de validité des offres	4
3.5 Groupement d'entreprises	4
3.6 Accès des candidats à la consultation	4
<b>4. Information des candidats</b>	5
4.1 Contenu des documents de la consultation	5
4.2 Renseignements complémentaires	5
4.3 Modification des détails du DCE	5
4.4 Présence d'anomalies, erreurs ou omissions dans le dossier de consultation	5
4.5 Données à caractère personnel	6
<b>5. Présentation des candidatures et des offres</b>	6
5.1 Pièces de la candidature	6
5.2 Contenu des offres	6
<b>6. Critères d'attribution du marché</b>	7
6.1 Préalables	7
6.2 Critères d'attribution du marché	7
<b>7. Conditions de remise des offres</b>	7
7.1 Constitution des plis électroniques	7
7.2 Dépôt d'une copie de sauvegarde	8
7.3 Assistance au dépôt électronique	8
<b>8. Attribution et signature du marché</b>	9
8.1 Négociations	9
8.2 Pièces à remettre par le candidat retenu	9
8.3 Signature par le titulaire d'une offre remise électroniquement	9
8.4 Notification	9
<b>9. Modalités de financement</b>	9
<b>10. Voies de recours</b>	10

## 1. Identification du pouvoir adjudicateur

**Nom du pouvoir adjudicateur :** Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) - Centre de Saclay

**Adresse :** Bâtiment Alan Turing - 1 rue Honoré d'Estienne d'Orves - 91120 PALAISEAU

## 2. Objet et caractéristiques du marché

### 2.1 Objet

Cette consultation a pour objet la fourniture, l'installation et la maintenance des extincteurs du centre Inria de Saclay.

La description de la prestation et ses spécifications techniques sont indiquées dans le marché valant Cahier des Clauses Particulières (CCAP) et acte d'engagement.

Le marché est un marché de prestations de fournitures comportant des services.

### 2.2 Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution des prestations objets de la consultation est Bâtiment Alan Turing - 1 rue Honoré d'Estienne d'Orves - 91120 PALAISEAU.

### 2.3 Forme du marché public et allotissement

Le présent marché est ordinaire.

Le présent marché est non alloti car son objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

### 2.4 Durée du marché - date prévisionnelle de début des prestations

Le présent marché est conclu pour une période d'un (1) an à compter de sa notification.

Il est reconductible tacitement pour trois (3) période supplémentaire d'un (1) an. La durée du marché ne pourra excéder quatre (4) ans.

Le préavis en cas de dénonciation est fixé à deux (2) mois avant l'expiration de chaque période contractuelle et la dénonciation sera effective par établissement d'une décision d'Inria.

La date prévisionnelle de début des prestations est fixée au mois de septembre 2025.

### 2.5 Prix du marché

Le marché est un accord-cadre mono attributaire « composite » traité à prix mixtes :

- Un prix forfaitaire annuel pour la maintenance des extincteurs ;

- Un prix unitaire pour la fourniture et la pose d'extincteurs neufs. Les prestations à prix unitaires donneront lieu à l'émission de bons de commande, conformément aux articles R 2162-2 alinéa 2 et 2162-4 2° du Code de la commande publique, sans montant minimum et avec montant maximum de 20 000 € HT sur la durée totale du marché.

### 2.6 Prestations similaires

Inria se réserve la possibilité de recours ultérieur à la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réalisation de prestations similaires (article R. 2122-7 du Code de la Commande Publique).

## 3. Conditions de la consultation

### **3.1 Type de procédure**

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée, en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

En cas d'infructuosité, il sera possible de recourir à une procédure négociée au sens de l'article R. 2124-3-6°) ou, le cas échéant, de l'article R. 2122-2 du Code de la Commande Publique.

Si nécessaire, Inria pourra également recourir aux dispositions de l'article R. 2122-7 du Code de la Commande Publique.

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés susvisés de la présente consultation est le CCAG « fournitures courantes et services (FCS) » (Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services – publié au JORF du 1er avril 2021), réputé connu des candidats et non fourni au présent dossier de consultation.

### **3.2 Variantes**

Les variantes ne sont pas autorisées.

### **3.3 Visite facultative des locaux**

La visite du site est facultative et peut avoir lieu avant la date limite de réception des offres.

Pour procéder à la visite, les candidats doivent envoyer une demande à [stg-sif@inria.fr](mailto:stg-sif@inria.fr) .

Les questions éventuelles suscitées lors de la visite devront être posées par écrit via PLACE et une réponse écrite sera adressées à l'ensemble des candidats.

### **3.4 Délais de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

### **3.5 Groupement d'entreprises**

Conformément aux articles R. 2142-19 et R. 2142-20 du Code de la Commande Publique, les candidats peuvent se présenter soit en tant que candidat individuel, soit sous la forme d'un groupement conjoint ou d'un groupement solidaire.

La composition du groupement ainsi que son mandataire devront être présentés lors de la remise des offres. La recevabilité de la candidature sera analysée pour chaque entreprise, que le groupement soit solidaire ou conjoint. L'appréciation des capacités financières, professionnelles et techniques sera globale.

**Chaque opérateur économique ne peut soumissionner qu'une seule fois, soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de mandataire, soit en qualité de cotraitant. Il ne peut donc pas cumuler les qualités.**

Un service de bourse à la cotraitance est proposé sur le portail « entreprises » du profil d'acheteur de l'Etat (Plateforme des achats de l'Etat : PLACE) utilisé par les ministères et les établissements publics d'Etat. Ce service entend faciliter les contacts des entreprises entre elles qui souhaitent répondre à des marchés publics de manière groupée sous la forme d'un groupement d'opérateurs économiques.

Des fiches explicatives et le mode d'emploi de ce service sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.RechercheCollaborateur>

### **3.6 Accès des candidats à la consultation**

Inria ne retient que les interdictions de soumissionner obligatoires et générales prévues aux articles L.2141-1 à 11 du Code de la commande publique.

Lorsqu'un soumissionnaire est en situation d'interdiction obligatoire de soumissionner il est exclu de la procédure.

## **4. Information des candidats**

### **4.1 Contenu des documents de la consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent Règlement de Consultation (RC) dont l'attestation de visite en annexe,
- Le marché valant Cahier des Clauses Particulières (CCP) et acte d'engagement,
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) ;
- Le formulaire de candidature.

### **4.2 Renseignements complémentaires**

Les candidats s'engagent à prendre entièrement connaissance des pièces de la consultation, des documents qui y sont cités et, le cas échéant, contacteront toutes les Administrations et Autorités concernées par le présent marché. Ils ne pourront arguer d'aucune imprécision pour réclamer une quelconque modification de leur offre (y compris financière).

Dans le cas où la rédaction des pièces leur apparaîtrait anormale ou ambiguë, il appartient aux candidats de le signaler par écrit à Inria au plus tard 8 jours calendaires francs avant la date limite de remise des offres sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Inria répondra aux questions qui lui seront éventuellement posées au plus tard 6 jours calendaires francs avant la date limite de remise des offres.

En cas de report de la date limite fixée pour la remise des offres, les délais précités s'apprécient en fonction de cette nouvelle date.

Tous les échanges ayant vocation à intervenir entre les candidats et Inria se feront par le biais du profil acheteur d'Inria <https://www.marches-publics.gouv.fr> , dont notamment :

- les demandes de renseignements administratifs et techniques émanant des candidats,
- les réponses formulées,
- les modifications du DCE,
- les demandes de compléments et de précisions,
- les demandes de pièces complémentaires à l'attributaire,
- les courriers aux candidats non retenus,
- la notification du marché.

Un courriel généré par le profil acheteur d'Inria sera envoyé à l'adresse électronique donnée par les candidats lors du téléchargement du DCE.

***ATTENTION** : pour être informé des échanges avec l'acheteur, le candidat recevra un courriel de [nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr](mailto:nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr) , il devra vérifier que les emails provenant de ce destinataire ne sont pas tombés dans ses spams, ou préalablement intégrer cette adresse à sa liste de contacts.*

### **4.3 Modification des détails du DCE**

Inria se réserve le droit d'apporter, au plus tard dans un délai de 6 jours calendaires francs avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Le cas échéant, la date limite fixée pour la remise des offres pourra être reportée.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié, à l'échéance prévue, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

### **4.4 Présence d'anomalies, erreurs ou omissions dans le dossier de consultation**

Au cours de l'établissement de son offre, le candidat est tenu de signaler à Inria toutes les anomalies, erreurs ou omissions qu'il aurait relevées dans les documents de la consultation.

Le candidat est avisé que le titulaire du marché ne pourra en aucun cas se prévaloir des éventuelles erreurs, anomalies ou omissions, mentionnés précédemment pour justifier une demande d'augmentation du montant du marché.

#### **4.5 Données à caractère personnel**

Dans le cadre de la présente procédure, les candidats peuvent être amenés à transmettre des données à caractère personnel, notamment les CV et informations relatives à l'expertise des intervenants proposés.

Ces données seront traitées par Inria aux fins d'analyse des offres, dans le respect du RGPD et de la loi Informatique et Libertés.

Les droits d'accès, de rectification et, le cas échéant, d'opposition peuvent être exercés auprès du délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [dpo@inria.fr](mailto:dpo@inria.fr)

### **5. Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

#### **5.1 Pièces de la candidature**

Le dossier de candidature comprend obligatoirement les documents et renseignements suivants :

Les candidats doivent attester qu'ils ne font pas l'objet d'une interdiction de soumissionner prévue aux articles L. 2141-1 et suivants du Code de la Commande Publique et qu'ils disposent des capacités financières, techniques et professionnelles exigées pour répondre à la présente consultation.

Pour cela, ils doivent remettre un dossier de candidature comprenant les documents suivants :

- Formulaire de candidature** rempli en intégralité ;
- Présentation des **principales prestations similaires** significatives effectuées par le candidat (et ses éventuels cotraitants, sous-traitants) sur les trois derniers exercices, appuyée éventuellement d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes. Ces attestations indiquent le montant, la période, et le lieu d'exécution des prestations,
- Le cas échéant, **certificats de qualifications professionnelles**.

Le Document Unique de Marché Européen (D.U.M.E) est accepté en remplacement du formulaire de candidature. Il est disponible sur le service eDUME fourni gratuitement par la Commission Européenne à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/tools/espdp>

**En cas de co-traitance ou de sous-traitance, la totalité des documents précités doit être transmise.**

#### **5.2 Contenu des offres**

L'offre du candidat contient les documents suivants :

- Le **marché** valant Cahier des Clauses **Administratives** Particulières (CCP) et acte d'engagement (AE) dûment rempli ;
- Le marché valant Cahier des Administratives Clauses Particulières (CCP) et acte d'engagement,
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) ;
- La proposition technique du candidat (mémoire) qui décrit de manière précise sa méthode de travail
  - a) les méthodes et procédures mises en place pour l'exécution du marché, modalités de suivi des prestations permettant notamment à Inria de constater la réalisation des prestations
  - b) l'organisation proposé pour l'exécution du marché, dont les délais d'intervention, de dépannage, d'envoi de devis pour des prestations hors BPU,
  - c) Les moyens matériels affectés à la prestation,

- d) les moyens humains affectés à la prestation (organigramme de l'équipe, CV, nombre de personnes et fonctions),
  - e) le recyclage des extincteurs et le traitement des déchets
- L'attestation de visite, le cas échéant ;
  - La convention de groupement, en cas de groupement momentané d'entreprises ;
  - [Les déclarations de sous-traitance](#) éventuelles.

**Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les attestations fiscales, de vigilance et d'assurance ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.**

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

**ATTENTION :**

Le candidat est avisé que la remise d'une offre emporte acceptation des clauses du présent dossier de consultation (présent RC, CCP).

**Toute clause portée dans les conditions générales de vente des candidats, dans leurs tarifs ou dans toute autre documentation contraire aux dispositions des pièces contractuelles du marché est réputée non écrite et ne pouvant s'appliquer au présent marché.**

## 6. Critères d'attribution du marché

### 6.1 Préalables

Inria vérifie que les offres qui n'ont pas été éliminées en application de l'article R. 2151-5 du CCP (offres reçues hors délai) sont régulières, acceptables et appropriées.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2152-1 du CCP, les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont écartées.

Toutefois, conformément à l'article R. 2152-2 du CCP, Inria peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. De plus, la régularisation des offres irrégulières ne peut pas avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

### 6.2 Critères d'attribution du marché

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

<b>CRITERE 1 – VALEUR TECHNIQUE (30 points décomposés de la manière suivante) :</b>	
Sous-critère 1.1 : Méthodologie et organisation	10 points
Sous-critère 1.2 : Moyens humains	10 points
Sous-critère 1.3 : Moyens matériels	10 points
<b>CRITERE 2 – PRIX (60 points décomposés de la manière suivante) :</b>	
Sous-critère 2.1 montant total de la DPGF	50 points
Sous-critère 2.2 montant total du DQE	10 points
<b>CRITERE 3 – DEVELOPPEMENT DURABLE : Démarche de développement durable du candidat et identification des partenaires de recyclage</b>	10 points

Par ailleurs, le candidat est informé qu'Inria pourra demander des précisions complémentaires par tout moyen aux candidats sur la teneur de leur offre finale sans que cela ne modifie les éléments essentiels de celle-ci.

## 7. Conditions de remise des offres

### 7.1 Constitution des plis électroniques

#### 7.1.1 – Règles de nommage

Les candidats constituent leur pli (candidature et offre) en s'assurant de :

- **Créer un fichier distinct par type de document** ;
- **Nommer simplement les fichiers** (type de pièce et intitulé de la consultation) ;
- **Ne fournir que les documents demandés** à l'article 4 du présent Règlement de Consultation. Sont notamment exclus les documents commerciaux ;
- **S'assurer de la lisibilité des fichiers** (fichier non pixélisé, imprimable, format A4 ou A3...).

Dans la mesure du possible, les candidats privilégieront les fichiers au format PDF et remettront une copie des pièces financières au format Excel non verrouillé.

Les candidats ne sont pas autorisés à utiliser les « macros. Les fichiers avec une extension EXE et BAT ne sont pas acceptés.

#### 7.1.2 – Modalités d'envoi des offres électroniques

Après avoir constitué leur offre dans les respects des modalités précédentes, les candidats déposent leur pli par voie électronique sur le profil d'acheteur d'Inria accessible via le site Internet <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les candidats s'assureront que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés ; tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt sera considéré comme hors délai.

En cas de dépôts de plusieurs plis, seul le dernier pli déposé sera ouvert.

Les candidats peuvent déposer une offre électronique sans signer les documents.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

## 7.2 Dépôt d'une copie de sauvegarde

En complément de l'offre déposée de manière électronique, une copie de sauvegarde peut être envoyée sur support électronique (Clé USB de préférence), sur support papier ou par voie électronique.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée :

- soit sur support papier ou sur support physique électronique à l'adresse suivante : Centre Inria de Saclay - Service administratif et financier - 1 rue Honoré d'Estienne d'Orves 91120 PALAISEAU.

Le pli devra impérativement revêtir les mentions suivantes :

**« Procédure extincteurs »**  
**NE PAS OUVRIR**  
**- COPIE DE SAUVEGARDE -**  
Nom de l'entreprise et son adresse

- soit par voie électronique, à condition qu'il respecte les exigences de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du Code de la commande publique).

## 7.3 Assistance au dépôt électronique

Les candidats peuvent se référer à l'aide technique en ligne disponible sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> . Pour ce faire, ils y trouveront des informations concernant les pré-requis techniques, les conditions générales d'utilisation ainsi que le manuel d'utilisation.

De plus, pour toute demande d'assistance technique, question ou problème rencontré, les candidats peuvent contacter les conseillers techniques du site :

- par téléphone au 01.76.64.74.07 ;

- ou par courriel à [place.support@atexo.com](mailto:place.support@atexo.com)

## **8. Attribution et signature du marché**

### **8.1 Négociations**

Inria attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation ne sera qu'éventuelle. S'il y a une ou plusieurs séries de négociation, elle se fera par tout moyen (écrit ou oral) et pourra porter sur tous les éléments de l'offre (technique, prix...) avec le ou les meilleurs candidats au vu d'une première analyse des offres. Inria se réserve la possibilité de faire régulariser une offre irrégulière, lors de la négociation.

### **8.2 Pièces à remettre par le candidat retenu**

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit produire sous un délai fixé par Inria les pièces justifiant de sa situation sociale et fiscale, sauf si ces pièces ont été transmises au stade de la présentation de sa candidature ou offre ou si elles sont déjà déposées sur <http://www.e-attestations.com> :

- RIB ou postal où figure l'IBAN au nom de la société,
- Assurance responsabilité civile,
- Délégation de pouvoir,
- Attestation de régularité fiscale (Impôt) et attestation de régularité sociale et de vigilance (URSSAF) de moins de 6 mois,
- Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail visé à l'article D.8254-2 du code du travail.

Une fiche « création/modification fournisseur » pourra être à compléter par le candidat, s'il n'est pas déjà créé dans l'outil de gestion financière d'Inria.

Si le candidat retenu n'est pas en mesure de fournir les documents demandés, ou si des écarts étaient constatés entre l'offre remise initialement, après négociation ou mise au point avec l'acheteur, et l'offre signée, le marché sera attribué au candidat ayant remis l'offre classée en 2ème position (sous réserve qu'il fournisse à son tour les documents demandés).

### **8.3 Signature par le titulaire d'une offre remise électroniquement**

**La signature électronique est recommandée.** Pour signer électroniquement, le candidat doit disposer d'un certificat « eIDAS » conforme à l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique ou d'un certificat RGS\*\* conforme à l'arrêté du 15 juin 2012 si celui-ci a été acquis avant le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Le candidat peut utiliser l'outil de signature intégré à la plateforme PLACE.

Seul l'acte d'engagement au format PDF/A doit être signé et non verrouillé, étant précisé qu'un fichier compressé (zip) signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Si l'attributaire ne dispose d'un certificat de signature électronique RGS 2\*, Inria se réserve la possibilité de matérialiser sur support papier l'acte d'engagement et de le faire signer à l'attributaire.

La signature du CCAP valant acte d'engagement n'est pas obligatoire au moment du dépôt de l'offre. En revanche, elle devra intervenir avant l'attribution du marché.

Le CCAP valant acte d'engagement est par la suite signé par le représentant d'Inria.

Pour les marchés passés selon la procédure adaptée, le délai de suspension ne s'applique pas.

### **8.4 Notification**

La notification de chaque marché s'effectue par voie dématérialisée via la plateforme PLACE.

## **9. Modalités de financement**

Les prestations du présent marché seront financées dans le cadre du budget d'Inria et feront l'objet d'un mandat administratif.

Le délai de paiement applicable au présent marché est de 30 jours à compter de la réception de la facture conforme établie par le prestataire.

## 10. Voies de recours

Organe chargé des  
procédures de recours :

Tribunal administratif de  
Versailles

6 avenue de Saint-Cloud  
78011 VERSAILLES

Tel: 01 39 20 54 00

Fax: 01 39 21 11 19

courriel:greffe.ta-  
versailles@juradm.fr

URL: [http://versailles.tribunal  
administratif.fr/](http://versailles.tribunal<br/>administratif.fr/)

Informations concernant les recours :

Ordonnance n°2009-515 du 7 mai 2009

Décrets n°2009-1455 et n°2009-1456 du 27 novembre 2009

Ordonnance et décrets consultables sur le site  
<http://www.legifrance.gouv.fr>

Fiche de synthèse disponible sur :

[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/conseil\\_acheteurs/fiches-techniques/mise-en-oeuvre-procedure/recours-contentieux-2019.pdf?v=1569420611](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/conseil_acheteurs/fiches-techniques/mise-en-oeuvre-procedure/recours-contentieux-2019.pdf?v=1569420611)

**ANNEXE DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**(N°2025-0908)**

**Maintenance et de fourniture des extincteurs du centre Inria de Saclay**

**ATTESTATION DE VISITE (facultatif)**

Je soussigné .....

Certifie que M.....

Représentant la société.....

A participé à la visite des lieux organisée le ....., conformément aux dispositions du règlement de la consultation de la procédure citée en titre.

Fait à Palaiseau,